

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 avril 2003
Français
Original: espagnol

**Lettre datée du 25 avril 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé de la séance publique que le Conseil de sécurité a tenue le 11 avril 2003, sous la présidence du Mexique, sur le thème « Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales ».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique
(Signé) **Adolfo Aguilar Zinser**



**Annexe à la lettre datée du 25 avril 2003,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Résumé de la séance publique que le Conseil de sécurité
a tenue le 11 avril 2003, sur le thème « Le Conseil de sécurité
et les organisations régionales face aux nouveaux défis
à la paix et à la sécurité internationales »**

Le 11 avril 2003, le Conseil de sécurité a tenu une réunion de haut niveau avec des représentants d'organisations régionales sur le thème « Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales », présidée par le Ministre mexicain des affaires étrangères, Luis Ernesto Derbez.

Des représentants de l'Union africaine, l'Organisation des États américains, la Ligue des États arabes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont assisté à cette réunion, à laquelle a participé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

La réunion a été l'occasion de faire connaître les expériences respectives des organisations régionales, en particulier leurs capacités spécifiques, leurs instruments d'alerte rapide, de prévention, de gestion et de règlement des conflits et les possibilités d'échange d'informations.

Les points qui ont été abordés au cours de la réunion sont les suivants :

- Les relations internationales en sont à un stade critique, où le sentiment général d'insécurité mondiale suscite un désir tout aussi fort de mettre en place un cadre de paix et de sécurité fondé sur le respect de la légalité internationale.
- La complexité des défis et menaces à la paix et à la sécurité, notamment leur portée transnationale, leur nature changeante et leur interdépendance, rend nécessaire la mise en place d'un système de sécurité collective qui permette de réagir rapidement et efficacement.
- Toutes sortes de défis anciens et nouveaux ont été identifiés, notamment la prolifération des conflits armés; le terrorisme international et la criminalité organisée; la prolifération des armes de destruction massive et le trafic des armes légères.
- Il faut se pencher sur les causes profondes de l'instabilité et des menaces à la paix et à la sécurité.
- Il est urgent de mettre au point de nouvelles modalités de coopération et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité pour faire face à ces défis.

- Il a été reconnu que les organisations régionales jouaient un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais il a aussi été réaffirmé que cette question relevait au premier chef de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.
- La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales doit être fondée sur le principe de la complémentarité, pour tirer le meilleur parti possible des avantages comparatifs de chaque organisation.
- La coopération devrait s'inscrire dans un cadre souple mais aussi conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies.
- Il est important de travailler en partenariat.
- Il y a lieu d'envisager la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans une optique globale et intégrée.
- Il importe de continuer à développer les échanges d'informations et de données d'expérience sur les meilleures pratiques entre l'ONU et les organisations régionales, aussi bien qu'entre organisations régionales elles-mêmes.
- Les efforts déployés par l'Union africaine, la CEDEAO et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) pour renforcer leur capacité de maintien de la paix et de la sécurité régionales ont été salués. Parallèlement, l'accent a été mis sur l'importance du soutien apporté à ces efforts par la communauté internationale, à travers des programmes de formation, ainsi qu'au moyen d'une assistance financière et technique.

Les propositions ci-après ont été formulées lors de la séance :

- Un dialogue de haut niveau devrait avoir lieu régulièrement entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.
- L'échange d'informations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, ainsi qu'entre les organisations régionales elles-mêmes, devrait être amélioré.
- Un système mondial permettant de faire face aux défis et aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, dont la coordination serait assurée par l'ONU, devrait être mis en place.
- La coordination entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales devrait se faire rapidement, notamment avant la prise des décisions concernant ou touchant ces organisations.
- Une conférence internationale sur la paix mondiale devrait être convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et être précédée par des réunions régionales sur la question.